



## Point 7

### Service de consultation en cas de fausse couche et de mort périnatale; crédit récurrent; décision

**Proposition:**

**Le Synode adopte un crédit annuel récurrent de CHF 10'000 pour les années 2015 à 2017 en tant que soutien au service de consultation en cas de fausse couche et de mort périnatale (Fachstelle Fehlgeburt und perinataler Kindstod). Le montant est à la charge du compte 299.331.07.**

### Explication

En 2013, le service de consultation en cas de fausse couche et de mort périnatale (Fachstelle Fehlgeburt und perinataler Kindstod, FpK) avait déjà sollicité les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure pour une demande de soutien de plus de CHF 20'000 au titre d'aide transitoire. Le Conseil synodal lui avait accordé une contribution de CHF 10'000 tirée du crédit global 2014. Il avait également chargé le secteur Diaconie d'examiner les conditions requises pour l'octroi d'un crédit récurrent à partir de 2015, car depuis un certain temps déjà, des signes montraient que sans un soutien régulier, le service n'était pas viable. En 2013, le FpK a entrepris des démarches afin d'être intégré dans la Croix-Rouge Suisse CRS, ce qui aurait permis en même temps d'assurer le financement de son travail. Cependant, l'accord a finalement échoué en raison des objectifs et des cultures trop différents des deux institutions, et le service s'est ainsi retrouvé dans une situation précaire. Dans sa demande, le FpK avait inscrit un découvert de CHF 125'000 sous le point « 5. Budget global ». Celui-ci sera assumé par l'association. Le budget 2014 de cette dernière prévoit de couvrir ce montant par des contributions de soutien, des dons, des collectes ainsi qu'une contribution tirée de la fortune de l'association. Les comptes 2014 de l'association tablent sur un déficit de CHF 63'500. Si les comptes 2014 correspondent au budget, l'association se retrouverait pratiquement sans aucune fortune à la fin de 2014. Le plan financier pour 2015 part d'un découvert de CHF 135'000, qui devrait être couvert dans le budget total par des recettes provenant de soutiens d'institutions et organisations sollicitées.

Le FpK montre de façon convaincante que son travail est nécessaire et très apprécié, mais que son activité ne pourra pas être développée judicieusement sans un renforcement progressif des ressources humaines. Il a besoin d'urgence d'aides financières.

Depuis 2003, le service de consultation FpK, dont le siège est à Berne, est la seule institution à proposer dans toute la Suisse un conseil en cas de crise aux familles touchées par une fausse couche ou la mort d'un enfant avant ou à la naissance. Le FpK propose en outre un service de conseil et des formations à des spécialistes, réalise des outils de travail et des directives, et mène des campagnes de sensibilisation sur ce sujet auprès du grand public. Il est financé par des contributions de l'association, des dons, et des subside de personnes privées et de milieux ecclésiastiques et institutionnels. Cependant, comme quelques-unes de ces contributions sont des aides uniques (notamment celles de diaconis, Berne, des Eglises cantonales de Saint-Gall, Thurgovie et Zurich, de la fondation fondia de la FEPS, de l'Eglise catholique romaine de Bâle-Ville et Bâle-Campagne), le Conseil synodal estime qu'une contribution de CHF 10'000 par année pour la période de 2015 à 2017 serait appropriée.

## **Motifs**

Dans sa demande adressée au Conseil synodal, l'association responsable explique qu'après une phase de mise en place de 10 ans, le service de consultation FpK s'apprête à entrer dans une nouvelle étape de développement qui doit lui permettre de mieux se positionner à long terme. L'objectif est de garantir que l'encadrement et l'accompagnement des familles touchées soient de plus en plus assurés par les spécialistes concernés (à savoir surtout les sages-femmes et les médecins). Le service de consultation veut y parvenir en leur proposant des formations et des conseils.

Cependant, cet objectif est encore en voie de réalisation et le nombre de personnes faisant appel au FpK reste pour le moment constant, raison pour laquelle l'offre de consultation du service doit encore être maintenue. Pour que ce dernier puisse poursuivre sans interruptions ses activités à long terme, le savoir-faire spécialisé interne doit être plus largement soutenu. Le FpK prévoit en outre de renforcer sa collaboration avec des organisations partenaires. Comme les activités ayant fait leurs preuves doivent absolument être poursuivies mais que le service doit en même temps être développé, une extension progressive des ressources en personnel sera nécessaire au cours des deux prochaines années.

Celle-ci est inscrite au budget global de 2015, qui prévoit à cet effet une hausse des dépenses de CHF 26'000 par rapport à l'année 2014. Les dépenses attendues en 2015 se montent ainsi à CHF 236'000. Du côté des recettes, une somme de CHF 101'000 est inscrite au budget. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il manque donc CHF 135'000 de recettes. Pour combler cette lacune, le service de consultation (et l'association) ont absolument besoin de contributions de soutien régulières.

Le principe de la stratégie du FpK consistant à garantir la poursuite de ses activités au niveau interne grâce à un soutien plus large de son savoir-faire, tout en donnant aux spécialistes directement concernés les moyens d'assurer eux-mêmes des tâches de conseil en leur proposant des formations, est une solution convaincante. Pour que la problématique longtemps occultée des fausses couches et de la mort périnatale reste durablement présente dans la conscience d'une opinion de plus en plus sensible à cette question, la collaboration prévue avec d'autres organisations apparaît judicieuse.

Le Conseil synodal

Annexe: rapport annuel 2013